

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

LE CAYLAR 13 février 2026.

34520

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 février 2026.**

Date de convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 29/01/2026

Présents : Alexandra AVAZERI, André BERTRAND, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Lucas MIALANE. Françoise MARTIN-DUPE
Jean TRINQUIER.

Absent excusé : MARTIN-DUPE Françoise.

Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : CLARISSAC Jérôme.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

En début de séance, M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention DETR.

Adopté à l'unanimité.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Pour la réalisation des travaux de la Rue du Stade et du Rond-Point du Camp Laurier, le Maire propose de faire une demande de subvention à l'Etat de 80 000 € au titre de la DETR.

Vote à l'unanimité.

2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Les commissions Finances et Patrimoine ont préparé le compte financier unique de la commune.

Sous la présidence de Christelle DE OLIVEIRA, il est donné lecture du Compte Financier Unique 2025. Celui-ci fait apparaître un excédent global de 551 069,90 €, soit un excédent de fonctionnement de 697 170,42 € et un déficit d'investissement de 146 100,52 €.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, et Christelle DE OLIVEIRA donne la parole aux élus présents. Elle met ensuite au vote l'approbation du compte financier unique (CFU) qui comprend le compte administratif, le compte de résultat et le Bilan.

Vote à l'unanimité.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 146 100,52 €.

Report en fonctionnement : 697 170,42 €.

Vote à l'unanimité.

4 – MISE A JOUR DES DELEGATIONS DU MAIRE

Christelle DE OLIVEIRA explique que le Maire s'est vu déléguer le pouvoir de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à représenter la commune devant le Tribunal Administratif et désigne Maître Sandrine BEZARD pour représenter les intérêts de la Commune dans l'affaire CEVENNES VALORISATION-CAMPLO.

Vote à l'unanimité.

5– INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES

Christelle DE OLIVEIRA explique que, vu l'ordonnance du 24 novembre 2021, il appartient au conseil municipal de fixer dans les limites du texte la nature, les conditions d'attribution et le taux des heures supplémentaires.

Vote à l'unanimité.

6 – CONVENTION PNR -ENR

Alexandra AVAZERI explique que la Parc Naturel Régional des Grands Causses propose un accompagnement pour le montage de projets photovoltaïques sur les bâtiments publics. Il pilotera les études préalables, la recherche de partenaires, l'analyse financière, et l'appui à la mise en œuvre du projet jusqu'à sa réalisation. Il est proposé d'autoriser le PNR à engager les démarches nécessaires.

Vote à l'unanimité.

7 –DISPOSITIF SAVOIR NAGER VILLE DE LODEVE

La natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école. Elle est donc assortie d'un caractère obligatoire.

La Ville de Lodève propose aux communes du Lodévois-Larzac un accès à la piscine Nautilia pour un apprentissage de la natation. Elle soumet plusieurs tarifs selon la référence choisie.

Il est décidé d'attendre l'arrêté définitif du dispositif.

Vote à l'unanimité.

8 – CONVENTION MARCHE DES PRODUCTEURS DE PAYS

M. le Maire rappelle le contenu de la convention entre la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, les Mairies du Caylar, de Lodève et de Soubès, pour laquelle la Communauté de Communes s'engage à hauteur de 2 810 €.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 30.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

LE CAYLAR 13 février 2026.

34520

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 février 2026.**

Date de convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 29/01/2026

Présents : Alexandra AVAZERI, André BERTRAND, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Lucas MIALANE. Françoise MARTIN-DUPE
Jean TRINQUIER.

Absent excusé : MARTIN-DUPE Françoise.

Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : CLARISSAC Jérôme.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

En début de séance, M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention DETR.

Adopté à l'unanimité.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Pour la réalisation des travaux de la Rue du Stade et du Rond-Point du Camp Laurier, le Maire propose de faire une demande de subvention à l'Etat de 80 000 € au titre de la DETR.

Vote à l'unanimité.

2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Les commissions Finances et Patrimoine ont préparé le compte financier unique de la commune.

Sous la présidence de Christelle DE OLIVEIRA, il est donné lecture du Compte Financier Unique 2025. Celui-ci fait apparaître un excédent global de 551 069,90 €, soit un excédent de fonctionnement de 697 170,42 € et un déficit d'investissement de 146 100,52 €.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, et Christelle DE OLIVEIRA donne la parole aux élus présents. Elle met ensuite au vote l'approbation du compte financier unique (CFU) qui comprend le compte administratif, le compte de résultat et le Bilan.

Vote à l'unanimité.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 146 100,52 €.

Report en fonctionnement : 697 170,42 €.

Vote à l'unanimité.

4 – MISE A JOUR DES DELEGATIONS DU MAIRE

Christelle DE OLIVEIRA explique que le Maire s'est vu déléguer le pouvoir de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à représenter la commune devant le Tribunal Administratif et désigne Maître Sandrine BEZARD pour représenter les intérêts de la Commune dans l'affaire CEVENNES VALORISATION-CAMPLO.

Vote à l'unanimité.

5– INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES

Christelle DE OLIVEIRA explique que, vu l'ordonnance du 24 novembre 2021, il appartient au conseil municipal de fixer dans les limites du texte la nature, les conditions d'attribution et le taux des heures supplémentaires.

Vote à l'unanimité.

6 – CONVENTION PNR -ENR

Alexandra AVAZERI explique que la Parc Naturel Régional des Grands Causses propose un accompagnement pour le montage de projets photovoltaïques sur les bâtiments publics. Il pilotera les études préalables, la recherche de partenaires, l'analyse financière, et l'appui à la mise en œuvre du projet jusqu'à sa réalisation. Il est proposé d'autoriser le PNR à engager les démarches nécessaires.

Vote à l'unanimité.

7 –DISPOSITIF SAVOIR NAGER VILLE DE LODEVE

La natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école. Elle est donc assortie d'un caractère obligatoire.

La Ville de Lodève propose aux communes du Lodévois-Larzac un accès à la piscine Nautilia pour un apprentissage de la natation. Elle soumet plusieurs tarifs selon la référence choisie.

Il est décidé d'attendre l'arrêté définitif du dispositif.

Vote à l'unanimité.

8 – CONVENTION MARCHE DES PRODUCTEURS DE PAYS

M. le Maire rappelle le contenu de la convention entre la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, les Mairies du Caylar, de Lodève et de Soubès, pour laquelle la Communauté de Communes s'engage à hauteur de 2 810 €.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 30.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

LE CAYLAR 13 février 2026.

34520

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 février 2026.**

Date de convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 29/01/2026

Présents : Alexandra AVAZERI, André BERTRAND, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Lucas MIALANE. Françoise MARTIN-DUPE
Jean TRINQUIER.

Absent excusé : MARTIN-DUPE Françoise.

Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : CLARISSAC Jérôme.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

En début de séance, M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention DETR.

Adopté à l'unanimité.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Pour la réalisation des travaux de la Rue du Stade et du Rond-Point du Camp Laurier, le Maire propose de faire une demande de subvention à l'Etat de 80 000 € au titre de la DETR.

Vote à l'unanimité.

2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Les commissions Finances et Patrimoine ont préparé le compte financier unique de la commune.

Sous la présidence de Christelle DE OLIVEIRA, il est donné lecture du Compte Financier Unique 2025. Celui-ci fait apparaître un excédent global de 551 069,90 €, soit un excédent de fonctionnement de 697 170,42 € et un déficit d'investissement de 146 100,52 €.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, et Christelle DE OLIVEIRA donne la parole aux élus présents. Elle met ensuite au vote l'approbation du compte financier unique (CFU) qui comprend le compte administratif, le compte de résultat et le Bilan.

Vote à l'unanimité.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 146 100,52 €.

Report en fonctionnement : 697 170,42 €.

Vote à l'unanimité.

4 – MISE A JOUR DES DELEGATIONS DU MAIRE

Christelle DE OLIVEIRA explique que le Maire s'est vu déléguer le pouvoir de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à représenter la commune devant le Tribunal Administratif et désigne Maître Sandrine BEZARD pour représenter les intérêts de la Commune dans l'affaire CEVENNES VALORISATION-CAMPLO.

Vote à l'unanimité.

5– INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES

Christelle DE OLIVEIRA explique que, vu l'ordonnance du 24 novembre 2021, il appartient au conseil municipal de fixer dans les limites du texte la nature, les conditions d'attribution et le taux des heures supplémentaires.

Vote à l'unanimité.

6 – CONVENTION PNR -ENR

Alexandra AVAZERI explique que la Parc Naturel Régional des Grands Causses propose un accompagnement pour le montage de projets photovoltaïques sur les bâtiments publics. Il pilotera les études préalables, la recherche de partenaires, l'analyse financière, et l'appui à la mise en œuvre du projet jusqu'à sa réalisation. Il est proposé d'autoriser le PNR à engager les démarches nécessaires.

Vote à l'unanimité.

7 –DISPOSITIF SAVOIR NAGER VILLE DE LODEVE

La natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école. Elle est donc assortie d'un caractère obligatoire.

La Ville de Lodève propose aux communes du Lodévois-Larzac un accès à la piscine Nautilia pour un apprentissage de la natation. Elle soumet plusieurs tarifs selon la référence choisie.

Il est décidé d'attendre l'arrêté définitif du dispositif.

Vote à l'unanimité.

8 – CONVENTION MARCHE DES PRODUCTEURS DE PAYS

M. le Maire rappelle le contenu de la convention entre la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, les Mairies du Caylar, de Lodève et de Soubès, pour laquelle la Communauté de Communes s'engage à hauteur de 2 810 €.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 30.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

LE CAYLAR 13 février 2026.

34520

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 février 2026.**

Date de convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 29/01/2026

Présents : Alexandra AVAZERI, André BERTRAND, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Lucas MIALANE. Françoise MARTIN-DUPE
Jean TRINQUIER.

Absent excusé : MARTIN-DUPE Françoise.

Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : CLARISSAC Jérôme.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

En début de séance, M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention DETR.

Adopté à l'unanimité.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Pour la réalisation des travaux de la Rue du Stade et du Rond-Point du Camp Laurier, le Maire propose de faire une demande de subvention à l'Etat de 80 000 € au titre de la DETR.

Vote à l'unanimité.

2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Les commissions Finances et Patrimoine ont préparé le compte financier unique de la commune.

Sous la présidence de Christelle DE OLIVEIRA, il est donné lecture du Compte Financier Unique 2025. Celui-ci fait apparaître un excédent global de 551 069,90 €, soit un excédent de fonctionnement de 697 170,42 € et un déficit d'investissement de 146 100,52 €.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, et Christelle DE OLIVEIRA donne la parole aux élus présents. Elle met ensuite au vote l'approbation du compte financier unique (CFU) qui comprend le compte administratif, le compte de résultat et le Bilan.

Vote à l'unanimité.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 146 100,52 €.

Report en fonctionnement : 697 170,42 €.

Vote à l'unanimité.

4 – MISE A JOUR DES DELEGATIONS DU MAIRE

Christelle DE OLIVEIRA explique que le Maire s'est vu déléguer le pouvoir de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à représenter la commune devant le Tribunal Administratif et désigne Maître Sandrine BEZARD pour représenter les intérêts de la Commune dans l'affaire CEVENNES VALORISATION-CAMPLO.

Vote à l'unanimité.

5– INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES

Christelle DE OLIVEIRA explique que, vu l'ordonnance du 24 novembre 2021, il appartient au conseil municipal de fixer dans les limites du texte la nature, les conditions d'attribution et le taux des heures supplémentaires.

Vote à l'unanimité.

6 – CONVENTION PNR -ENR

Alexandra AVAZERI explique que la Parc Naturel Régional des Grands Causses propose un accompagnement pour le montage de projets photovoltaïques sur les bâtiments publics. Il pilotera les études préalables, la recherche de partenaires, l'analyse financière, et l'appui à la mise en œuvre du projet jusqu'à sa réalisation. Il est proposé d'autoriser le PNR à engager les démarches nécessaires.

Vote à l'unanimité.

7 –DISPOSITIF SAVOIR NAGER VILLE DE LODEVE

La natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école. Elle est donc assortie d'un caractère obligatoire.

La Ville de Lodève propose aux communes du Lodévois-Larzac un accès à la piscine Nautilia pour un apprentissage de la natation. Elle soumet plusieurs tarifs selon la référence choisie.

Il est décidé d'attendre l'arrêté définitif du dispositif.

Vote à l'unanimité.

8 – CONVENTION MARCHE DES PRODUCTEURS DE PAYS

M. le Maire rappelle le contenu de la convention entre la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, les Mairies du Caylar, de Lodève et de Soubès, pour laquelle la Communauté de Communes s'engage à hauteur de 2 810 €.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 30.